

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc. | Numéro de permis 2010270 | Date d'inspection Le 17 décembre 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques | | Numéro de téléphone (506) 743-5433 | |
| Adresse 78 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3R2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

-Visite, en matinée à l'établissement pour une l'inspection de renouvellement du permis.
 -Le ratio est respecté lors de la visite.
 -Nous avons observé des portfolios qui offrent de la documentation qui nous peint un portrait des apprentissages et victoire des enfants.
 Recommandations :
 -Dans le local des 2-3 ans, nous avons recommandé d'augmenter la diversité du matériel dans la zone d'art et dans la zone dramatique pour permettre aux enfants d'explorer davantage leurs jeux créatifs.
 -Il est recommandé de ne pas utiliser la grande structure de jeux dans le parc des 3-4 ans puisque la surface de protection n'est pas suffisante et que le sol est gelé. La réévaluation du plan pour le parc sera faite au printemps avec un membre de l'équipe de livraison de permis.
 -L'exploitante nous confirme que la toile d'araignée sera retirée de l'espace de jeux extérieur des préscolaires. Une photo qui confirme l'extraction de la structure sera envoyée. Nous recommandons de ne pas utiliser cette structure puisque l'installation n'est pas conforme au manuel du fabricant.
 -Nous encourageons l'exploitante de consulter les manuels des fabricants pour les structures « little tikes » pour avoir l'information juste par rapport à la surface de protection requise et la distance demandée entre les structures.
 Observations :
 -Lorsque nous sommes arrivés à l'établissement tous les groupes d'enfants se préparaient pour aller jouer dehors, nous avons vu des enfants faire de gros efforts pour s'habiller seul et des éducatrices qui font le l'enseignement pour augmenter l'autonomie des enfants.
 -Nous avons vu sur les murs des bricolages et des preuves de l'apprentissage des enfants.
 -Une fois entrée de l'intérieur les enfants ont lavés leurs mains et passer aux jeux libres. Ils ont relavé leurs mains et ensuite mangé leurs dîners pour se préparer à la sieste. Les aires de repos offrent une atmosphère calme et paisible pour permettre aux petits de refaire le plein d'énergie.
 -Les éducatrices nous ont démontré qu'elles sont attentives aux besoins des enfants. Nous avons observé que l'orientation des enfants est faite de façon positive et respectueuse.
 -L'établissement rencontre les exigences sur la loi des services à la petite enfance, le permis est recommandé.

Commentaires généraux

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 décembre 2021

Date

original signé par
Denise Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2021

Date